



STRAIL[®]astic **STRAIL[®]WAY**



véloSTRAIL rap –



Instruction d'inspection pour la pièce d'usure

Sous réserve de modifications techniques / Janvier 2018 / JBA



KRAIBURG STRAIL[®] GmbH & Co. KG | STRAIL[®] | STRAIL[®]astic | STRAIL[®]WAY

Pour la France > contactez STRAIL[®] France F-60150 Thourotte | 66 route de Longueil Annel
tél. 03.44.96.03.63 | strail-france@strail.fr | www.strail.fr

1 / GÉNÉRAL

La pièce d'usure **véloSTRAIL rap** se trouve dans la zone de contact du boudin de roue, celle-ci est soumise à l'abrasion par sa fonction.

Cette abrasion est influencée par certains facteurs, par exemple:

- Nombre d'essieux du transport ferroviaire
- Vitesse des trains
- Diamètre du boudin (le plus petit $\varnothing$ du boudin, il y a plus d'abrasion)
- Freinage/distance de freinage dans le domaine du platelage caoutchouc
- Importance du trafic ferroviaire en général
- Position du platelage dans la zone du coude
- Ecartement réel
- Nombre d'essieux du trafic lourd

2 / QUAND IL FAUT CHANGER LA PIÈCE D'USURE?

Il faut vérifier la fatigue de la pièce d'usure parce qu'on ne peut pas s'apercevoir de l'abrasion de façon optique et que par conséquent on est plus sûr de la fonctionnalité.

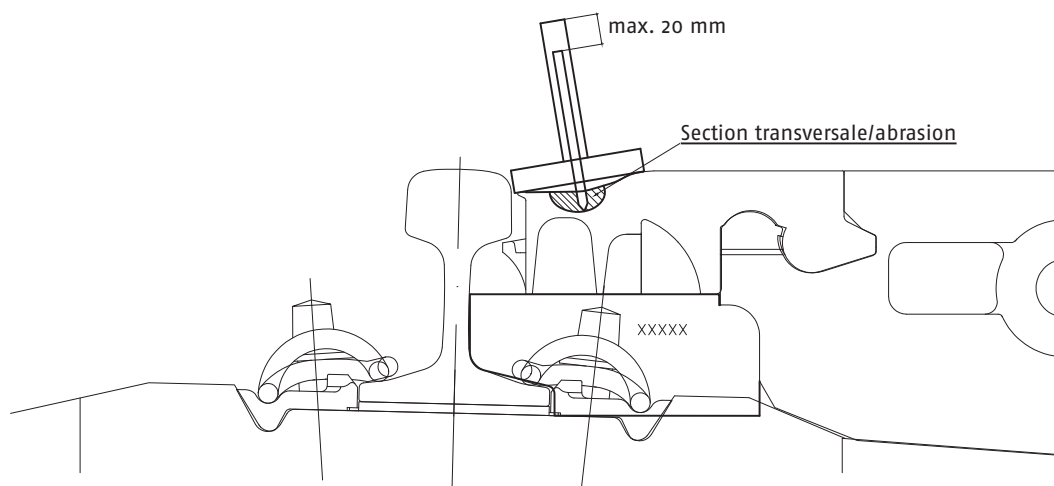
En cas d'une abrasion inférieure à 20 mm > il est recommandé de changer la **pièce d'usure véloSTRAIL rap**, même si au point de vue technique ce n'est pas du tout une atteinte de fonctionnalité.

En référence à la législation de l'Union européenne dans le futur, on ne doit pas dépasser la profondeur de rainure de maximum de 20 mm pour garantir un passage au même niveau et accessible pour les handicapés.

3 / PROCÉDURE POUR FIXER LE MOMENT D'ÉCHANGE

Pour déterminer le moment d'échange il faut procéder comme suit >

Vérifier avec une règle de précision posée sur la surface avant de la pièce d'usure (p.ex. jauge de profondeur, voir croquis), qui le détermine par une méthode de mesure appropriée.



4 / INTERVALLE DE VÉRIFICATION

IL faut exécuter la première vérification obligatoirement 12 mois après l'installation mais au plus tard après un maximum d'un million de passages d'essieux constatés.

5 / FRÉQUENCE DE CONTRÔLE

>> FRÉQUENCE DE CONTRÔLE

- n = 5 selon chaque point de mesure > à calculer la valeur moyenne
- UEG = 15 mm > Si déformation, l'opérateur décide du changement ou non de la pièce d'usure.
L'intervalle de contrôle doit être raccourci en tout cas.
- OEG = > 20 mm > Changement de la pièce d'usure.

n = quantité de contrôle

UEG = limite inférieure pour se mobiliser

OEG = limite supérieure pour se mobiliser

Tous les autres contrôles et la détermination des fréquences de contrôles sont de la responsabilité de l'opérateur.